

# **LA CHARRETTE ORCHESTRALE**

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

**DU 22 OCTOBRE 2025**

### **Procès Verbal**

Rédigé par Mme Marlène SOREDA, Présidente

### **Personnes présentes**

Informées par mail.

Marlène Soreda, présidente

Sophie Hong, nouvelle trésorière

Morgane Prévôt, nouveau membre du Conseil d'Administration

Julien Stiegler, intervenant, porteur des projets

Afin de prendre acte de la modification et de l'élargissement des membres du bureau, et d'envisager les nouvelles perspectives de développement de l'association, la présidente a souhaité réunir une assemblée générale extraordinaire, préalable à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en décembre, au moment de la clôture annuelle des comptes.

L'AGE se réunit au 49, quai de Seine (porte centrale) 77670 Saint-Mammès.

## **Ordre du jour**

- Composition du bureau : changement de trésorier et arrivée d'un nouveau membre.
- Changement d'adresse de l'agence bancaire.
- Changement d'adresse du siège social pour le transférer en Seine-Et-Marne.
- Micro-édition de Dernier Carré : fin de la parution de la revue, écoulement du stock.
- Synthèse des comptes au 30/09/2025.
- Bilan des activités.
- Projets en cours et à venir.
- Préparation de la demande d'agrément académique pour les interventions scolaires.
- Facturation des cours.
- Adhésions.
- Renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacle de catégorie 2.
- Rappel du fonctionnement et des formalités administratives.
- Participation différents aux forums des associations.
- Fonctionnement de la rémunération des intervenants.

## **Composition du bureau**

### **Changement de trésorier**

Suite à la démission de Mr Baudoin de Bodinat de ses fonctions de trésorier, Mme Sophie Hong, née le 2 juillet 1979 à Melun, demeurant au 49, quai de Seine, à Saint-Mammès, 77670, a été nommée trésorière à l'unanimité. Le trésorier démissionnaire s'engage à transmettre les codes d'accès nécessaires à la tenue de la trésorerie (banque, mail, comptes de l'association). Pour faciliter le fonctionnement de l'association, la présidente accorde sa délégation de signature à la trésorière.

### **Arrivée d'un nouveau membre**

Mme Morgane Prévôt a été nommée membre du conseil d'administration à l'unanimité. Apportant son regard extérieur, elle propose de contribuer aux relectures, à la gestion des bénévoles et des adhésions.

## **Mise à jour des statuts**

### **Visioconférence et audioconférence**

La possibilité de faire une Assemblée Générale en visioconférence ou en audioconférence est ajoutée dans les statuts de l'association. L'ordre du jour doit être transmis au plus tard une semaine avant l'Assemblée Générale.

## **Délégation de signature**

Pour simplifier le fonctionnement de l'association, une délégation de signature est accordé par la présidente à la trésorière, signée par les deux parties.

## **Documents annexes**

Liste des membres du bureau et formulaire CERFA 13971 déclarant les membres du Bureau

Pièces d'identité des nouveaux membres.

Lettre de démission de Mr Baudoin de Bodinat et attestation de remise en main propre de la présidente.

Lettre de la présidente pour la délégation de signature à la trésorière.

Statuts mis à jour.

Bilan d'activités.

## **Adhésions**

Il a été décidé à l'unanimité que l'adhésion annuelle à l'association sera à prix libre.

## **Objet social**

L'objet social initial de l'association est maintenu.

## **Activités : bilan et projets**

### **Comptes**

Au 30 septembre 2025, le solde du compte est de 7285,86 euros

les comptes se répartissaient ainsi :

Spectacle vivant : 6411,96 euros

Micro édition : 2336,88 euros

Frais communs (frais bancaires) : -1462,98 euros

La gestion des salaires est toujours externalisée auprès de l'entreprise KIUI PAIE, spécialisée dans la gestion des associations culturelles.

Le budget est validé.

### **Bilan d'activité**

Depuis la dernière assemblée générale (21/01/2024), la réalisation par Julien Stiegler d'un premier film sur la mémoire collective, avec la participation des écoles et des ehpad du canton de Moret, a été un grand succès et suscité beaucoup d'attentes pour une suite. Celui-ci a également été décliné sous forme de bande-dessinée. Les

médiathèques de Moret-Loing-Et-Orvanne (MLO) ont exposé le film avec les œuvres graphiques associées. Julien Stiegler a effectué 8 conférences sur le processus de création autour de la mémoire collective, lors des Journées Européennes du Patrimoine 2025, pour la mairie de MLO, où il a pu rencontrer de nouveaux partenaires dans le domaine scolaire.

Suite à la participation au forum des associations, l'activité des cours de musique, de dessin, et de cinéma de Julien Stiegler s'est développée.

### **Micro-édition de Dernier Carré**

En raison de la fin de la parution de la revue, pour permettre l'écoulement du stock, les demandes éventuelles de vente, reçues dans le compte gmail de La Charrette Orchestrale, seront transmises à la présidente.

### **Projets à venir**

Un nouveau partenariat a été mis en place avec les médiathèques de MLO pour constituer une offre aux écoles du secteur, en leur proposant de participer à la réalisation de la suite de la série « Les Passeurs de Mémoire ».

Par ailleurs, la directrice de l'ERPD de Saint-Mammès (pensionnat pour les enfants de marins, de forains et de travailleurs sociaux) qui souhaite impliquer l'ERPD dans le projet du prochain film de Julien Stiegler sur la mémoire collective (nomadismes et sédentarités), est en attente de réponse pour démarrer les ateliers de création. Nous allons donc déposer la demande d'agrément académique pour pouvoir intervenir dans les écoles.

### **Fonctionnement de l'association**

#### **Renouvellement de la Licence d'entrepreneur de spectacle**

Nous prenons acte du renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacle de catégorie 2 (Producteur de spectacles ou entrepreneur de tournées). La demande de renouvellement a été déposée le 04/08/2025 à la DRAC de la région Bourgogne-Franche-Comté. Si l'administration ne s'y est pas opposée, la licence est réputée accordée tacitement 30 jours après la déclaration.

#### **Rémunération des intervenants auteurs**

En complément des salaires, nous avons discuté des nouvelles dispositions du statut d'artiste-auteur. Il est demandé aux intervenants d'établir leurs notes de droit d'auteur en s'enregistrant auprès de l'urssaf. Ce point devra être validé auprès de KIUI PAIE, le prestataire qui gère les salaires des intervenants pour l'association.

**Facturation des cours**

Les cours de musique de cinéma et de dessin seront facturés sous forme forfaitaire : l'engagement annuel sera valable d'une année sur l'autre, y compris lorsque les cours payés sont reportés par l'élève.